

Vade-mecum des demandes de reconnaissance en tant que « Élément emblématique » du patrimoine culturel immatériel de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Table des matières

| | |
|---|---|
| Avant-propos..... | 2 |
| Informations pratiques pour les demandes de reconnaissance..... | 3 |
| Explication du formulaire de demande de reconnaissance..... | 4 |
| Contact :..... | 9 |

Avant-propos

Le patrimoine culturel ne s'arrête pas aux monuments et aux collections d'objets. Il comprend également les traditions ou les expressions vivantes héritées de nos ancêtres et transmises à nos descendants, de génération en génération. L'importance du patrimoine culturel immatériel ne réside pas seulement dans la manifestation culturelle elle-même mais aussi dans la richesse des connaissances et du savoir-faire qui se transmet et qui établit des liens entre notre passé et - à travers le présent - notre futur. C'est en cela que l'on parle souvent de « Patrimoine vivant ». Il couvre les traditions, les rites, les arts du spectacle, les événements festifs, mais aussi les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel, les connaissances liées à la nature et à l'univers et les parlers locaux.

Le patrimoine culturel immatériel contribue à la cohésion sociale, il stimule les individus à faire activement partie de la société, au sens large. Il est un facteur important du maintien de la diversité culturelle face à la mondialisation croissante, aux processus d'évolutions sociétales. Il est donc utile au dialogue interculturel et encourage le respect d'autres modes de vie.

Le patrimoine culturel immatériel est tout à la fois traditionnel, contemporain et vivant. Il est fondé sur les communautés, groupes et individus qui le créent, l'entretiennent et le transmettent. Il mérite toute l'attention nécessaire pour sa sauvegarde et toutes les mesures assurant sa viabilité, en ce compris l'identification, la documentation, la recherche, la préservation, la mise en valeur et la transmission.

Le titre de « élément emblématique du patrimoine culturel immatériel » est octroyé dans le cadre du Décret du 7 septembre 2023 relatif à la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de la Communauté française. A côté des manifestations festives mises en valeur depuis longtemps, la Fédération Wallonie-Bruxelles accorde une place de plus en plus importante à la reconnaissance, à la sauvegarde et à la diffusion des savoir-faire.

Informations pratiques pour les demandes de reconnaissance

Les communautés de patrimoine souhaitant introduire une demande de reconnaissance en tant que « élément emblématique du patrimoine culturel immatériel » de la Fédération Wallonie-Bruxelles doivent remplir le formulaire mis en ligne sur le site de la Direction du Patrimoine Culturel : <https://patrimoineculturel.cfwb.be/reconnaissances-subventions/patrimoine-immateriel-et-ethnologie/>

Les porteurs de patrimoine doivent démontrer les choses et pas seulement écrire des affirmations. Les explications doivent être claires, cohérentes, argumentées, concises et de qualité rédactionnelle suffisante pour que le dossier soit compréhensible à la lecture. Même pour des personnes qui ignore tout de l'élément de patrimoine concerné.

L'utilisation de termes de vocabulaire comme « authentique, unique, original, pur, etc. » doit être évitée autant que possible (pour écarter les formulations de compétition).

Il convient de répondre à chaque section et sous-section du questionnaire.

Les réponses doivent être fournies au bon endroit dans le formulaire.

Le formulaire doit être envoyé, sous version informatique, à la Direction du Patrimoine Culturel qui procédera à une vérification des éléments.

Ce dossier sera ensuite examiné par l'Administration et par la session « Patrimoine culturel immatériel et ethnologie » de la Commission des Patrimoines culturels qui remettront leurs avis au Ministre de la Culture en fonction. Des remarques et des compléments d'informations pourront être demandés au porteur du dossier.

Sur décision ministérielle, l'élément pourra être reconnu en tant que « élément emblématique du patrimoine culturel immatériel ».

Les éléments mentionnés dans le formulaire serviront à la création d'une page internet spécifique à chaque « élément emblématique » reconnu.

Explication du formulaire de demande de reconnaissance

Le formulaire est divisé en plusieurs parties :

I. IDENTIFICATION DE L'ÉLÉMENT DE PATRIMOINE CULTUREL IMMATERIEL

I. 1. Nom de l'élément

Le nom choisi doit être clair pour tous, concis et explicite en fonction du dossier présenté.

I. 2. Domaine(s) du Patrimoine culturel immatériel

- Les traditions et expressions orales, y compris la langue
(par exemple : contes, légendes, dialectes, proverbes, etc.)
- Les arts du spectacle
(par exemple : théâtre, danse, musique, marionnettes, etc.)
- Les pratiques sociales, rituels et événements festifs
(par exemple : carnivals, ducasses, processions, fêtes calendaires, goûters matrimoniaux, jeux, etc.)
- Les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers
(par exemple : herboristerie, techniques agraires, fauconnerie, débardage, etc.)
- Les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel
(par exemple : artisanat textile, céramique, verrerie, etc.)

Plusieurs domaines sont possibles.

I. 3. Communauté(s), groupe(s) et individu(s) liés à la pratique

Il s'agit des communautés (ou groupes ou individus) qui, collectivement, créent le patrimoine oral et immatériel, le gèrent et le transmettent aux générations futures.

Vous devez citer et expliquer qui prend réellement part à la pratique, dans tous ces aspects.

I. 4. Localisation physique

L'élément doit se pratiquer sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Cependant, il peut se pratiquer aussi bien localement que sur un territoire géographique large, dépassant les villes, régions et frontières.

Des expressions de l'élément peuvent être similaires à celles pratiquées par d'autres communautés patrimoniales. Qu'elles viennent du village voisin, d'une ville à l'autre bout du monde ou qu'elles aient été adaptées par des peuples qui ont émigré. Analysez la situation en question.

Des contacts, dialogues sont-ils entrepris entre les communautés (groupes), détenteurs d'un Patrimoine similaire ?

I. 5. Description détaillée de la pratique actuelle

Décrire l'élément avec ses différentes composantes actuelles, dans toute sa complexité et toutes ses étapes (y inclure les espaces, objets, aspects techniques, etc. qui y sont associés). Les éventuels liens avec les patrimoines mobiliers, immatériels ou naturels doivent être précisés.

Si du patrimoine mobilier est lié à la pratique de ce patrimoine (châsses, sculptures, etc.), il est important de le lister et de détailler son état de conservation.

I. 6. Langue(s) utilisée(s) dans la pratique

Certaines pratiques induisent, en plus du français, l'utilisation d'une langue régionale, en totalité ou en partie, à l'occasion de chants, d'expressions spécifiques, etc.

Idem pour l'usage éventuel d'une langue étrangère.

I. 7. Aspects matériels liés à la pratique

Des bâtiments importants font-ils partie du patrimoine ? (Kiosque où se déroule un rondo, atelier ou manufacture où la pratique est transmise, église où se déroule un rituel associé, etc.)

Des objets, outils, matériaux spécifiques sont-ils indispensables à la pratique ?

II. APPRENTISSAGE ET TRANSMISSION DE L'ÉLÉMENT

II. 1. Modes d'apprentissage et de transmission

Expliquer si la transmission est formelle (formation structurée d'une école, d'une structure proposant des formations/stages...) ou non formelle (entre individus, en famille, de génération en génération et de manière orale).

La transmission se fait-elle de manière traditionnelle ou novatrice (apports des nouvelles technologies : par exemple, des carillonneurs qui travaillent avec le numérique...) ?

II. 2. Personnes / organisations impliquées dans la transmission

III. HISTORIQUE

III. 1. Repères historiques

Mettre en évidence les origines, les fondements (historique, ethnologique, patrimonial, etc.), les éventuelles périodes d'interruption et de reconstitution et montrer l'évolution au fil du temps.

L'historique ne doit pas être trop long (maximum 2 page).

III. 2. Evolution / adaptation / emprunts de la pratique

La pratique s'est-elle adaptée aux changements de la société au fur et à mesure des époques ? Des éléments ont-ils été abandonnés ? D'autres sont-ils apparus ?

IV. VIABILITE DE L'ÉLÉMENT ET MESURES DE SAUVEGARDE

IV. 1. Viabilité

A. Le patrimoine vivant est-il **toujours pratiqué aujourd'hui** et suscite-t-il toujours l'engouement des praticien.nes ? Les participant.e.s sont-ils encore nombreux.ses et les jeunes générations sont-elles toujours impliquées ? Que faites vous pour continuer à attirer les jeunes ?

B. Expliquez en quoi votre patrimoine est un support à la **créativité** (intervention contemporaine d'artistes / de citoyens et citoyennes, inclusion de nouveaux supports, appropriation de nouvelles démarches d'expression, etc.)

Expliquer comment la créativité humaine peut s'épanouir dans l'élément et quels sont les divers axes possibles. Le patrimoine immatériel ne doit pas être figé, il doit évoluer en fonction du milieu, de la société.

Exemple : La Culture du carillon

« Le répertoire de musique pour carillon est vaste. Il est constitué de mélodies composées spécifiquement pour cet instrument et d'arrangements de mélodies composées pour d'autres instruments (musique classique, moderne, jazz, pop, folklore, chansonnettes, etc.). Depuis quelques décennies, le carillon est utilisé régulièrement en combinaison avec d'autres instruments (trompette, guitare, flûte, piano, orchestre, etc.). Dans toutes ces formes de composition et d'expression musicale, un large appel est fait à la créativité humaine. »

C. Comment se manifeste le **caractère emblématique** de l'élément pour la communauté concernée aujourd'hui (sentiment d'identité, d'appartenance, de continuité) ?

D. Identifiez les **menaces et les risques** qui peuvent fragiliser votre patrimoine.

Les menaces – risques – pour la sauvegarde du Patrimoine culturel immatériel peuvent être de différentes natures : l'évolution de la société, le désintérêt des communautés, le dépeuplement des zones rurales, les changements de législation, l'emprise économique, la décontextualisation touristique, etc.

IV. 2. Mise en valeur et mesure(s) de sauvegarde existante(s)

A. Les **actions de sauvegarde** demandées ici répondent directement à la question posées plus haut sur les menaces et risques.

Les mesures de sauvegarde qui sont prises pour réagir à ces menaces doivent être réalistes et permettre à l'élément et aux communautés concernées de s'adapter à des contextes socioculturels changeants. Elles peuvent être liées à la documentation/recherche, la transmission, la mise en valeur, la revitalisation, la protection, etc.

*B. Les **actions de valorisation** éventuelles visent à sensibiliser le public à l'importance de préserver le patrimoine immatériel. Cela peut être une exposition, un panneau didactique dans un musée local ou dans l'espace publique, une brochure distribuée dans les écoles, etc.*

*C. Les **modes de reconnaissance publique** sont par exemple, un label, un titre d'artisan d'art, le classement d'un élément mobilier lié à la pratique immatériel comme Trésor classé, l'obtention du label « Ma commune dit oui aux langues endogènes », le classement d'un site naturel ou d'un bâtiment lié à la pratique, etc.*

IV. 3. Mesures de sauvegarde envisagées

Ici, nous parlons d'avenir.

Sur quoi envisagez-vous de travailler dans les années à venir pour garantir la pérennité de votre patrimoine ?

IV. 4. Objectifs du développement durable

A. Dialogue intergénérationnel

La communauté (groupe) concernée est-elle formée d'individus d'âges différents ? Existe-t-il un dialogue entre les différentes générations ? Comment s'opère-t-il ?

Exemple : L'art des sonneurs de trompe

« Dans la plupart des groupes, on rencontre des sonneurs de plus de soixante ans, ainsi que des jeunes d'une quinzaine d'années. Outre l'intérêt de combiner l'ardeur de la jeunesse à l'expérience due à l'âge, cette situation contribue beaucoup à la convivialité. En outre, très classiquement, les sonneurs âgés qui ont atteint personnellement un bon niveau, servent de moniteurs/formateurs pour les plus jeunes. »

B. Dialogue multiculturel

D'autres communautés culturelles sont-elles présentes et intégrées dans l'élément ? La diversité des expressions culturelles est-elle prise en compte ?

Exemple : Les joutes sur échasses

« La joute sur échasses est un évènement urbain marqué par une forte identité namuroise et contribuant à la cohésion sociale de la ville. Elle rassemble autour d'un symbole commun et très accessible des spectateurs d'origines culturelles et sociales différentes. Il en va de même pour les jouteurs. Ceux-ci reflètent la diversité de la cité et offre un modèle de stricte égalité. On retrouve, par exemple, parmi les jouteurs actuels aussi bien un professeur d'université que des jeunes en décrochage scolaire. »

C. Egalité homme/femme

D. Lutte contre le racisme et la xénophobie

E. Développement durable (environnement, santé, économie inclusive, etc.)

Expliquer comment l'élément tient compte du développement durable. Des mesures, évolutions sont-elles prises pour réduire des impacts négatifs, pour renforcer des préoccupations sociétales actuelles dans les axes de :

- la dimension environnementale : biodiversité, protection des milieux naturels, gestion de la pollution...
- la dimension économique : l'économie inclusive, mode de production responsable...
- la dimension sociale : équité, solidarité, épanouissement humain, éducation, santé...

Exemple : La culture de la bière

« Les brasseries artisanales sont sensibles au développement durable local et à la viabilité sociétale des villages et des quartiers :

- Toutes les brasseries en FWB s'efforcent de réduire leur empreinte écologique ;
- Les brasseries se battent en faveur de la durabilité des ressources en eau pure ;
- 75% des bières sont vendues en emballages réutilisables (les bouteilles sont constituées de 80% de verre recyclé) ;
- Le volume d'eau nécessaire pour produire un litre de bière a été divisé par trois depuis 1990.
- Plusieurs brasseries artisanales plafonnent leur production pour respecter l'échelle humaine.

Des brasseries emploient principalement du personnel local. »

V. PARTICIPATION DES COMMUNAUTÉS, GROUPES ET INDIVIDUS

V.1. Praticien.ne(s) rencontré.e(s) et contributeur.trice(s) du dossier

Qui sont ceux qui ont participé à la conception du dossier, qui ont apporté leur témoignage, qui ont été consulté pour enrichir sa rédaction ?

V.2. Soutiens et consentements reçus

Il ne peut y avoir de sauvegarde sans l'intérêt, l'enthousiasme et la participation active de la communauté (groupe ou individus) concernée.

Vous devrez donc réunir une série de lettres de soutien, de forme libre, en annexe, qui témoignent du soutien de la communauté dans la démarche de reconnaissance et dans l'élaboration du contenu du dossier.

Vous devez lister ici le nom des personnes qui ont écrit une lettre de soutien et la nature de leur lien avec la pratique.

VI. DONNEES DE CONTACT

V. 1. Rédacteur.trice(s) du dossier

Les coordonnées complètes (nom, adresse, téléphone, mail) de la personne de contact. Sa fonction au sein de la société ou du groupe, asbl, fédération, etc. responsable du dossier doit être précisée. Les statuts doivent être ajoutés en annexe, le cas échéant.

VI. DOCUMENTATION

Liste des ouvrages, sources audio-visuelles, sites web qui peuvent servir de référence.

VII. LISTE DES DOCUMENTS A JOINDRE

- a. Consentement des communautés, groupes ou individus concernés par la candidature de l'élément en tant que « Chef-d'œuvre du Patrimoine oral et immatériel » en FWB. (Il s'agit de **lettres de soutien**, de forme libre)

Les preuves de consentement de l'ensemble de la communauté concernée par l'élément sont nécessaires. Il est souhaité que les expressions soient personnalisées et il faut éviter les lettres types comme les pétitions.

Ce sont les lettres rédigées par des personnes que vous avez citées au point V.2.

- b. **Une dizaine de photos** qui couvrent toutes les composantes de l'élément à reconnaître. Ces photos doivent être libres de droit.

Il s'agit de montrer l'élément sous toutes ses différentes facettes avec quelques exemples de transmission, de sauvegarde, de dialogue intergénérationnel, multiculturel, etc. Il faut mettre en évidence les communautés et les groupes et non des intervenants extérieurs médiatisés.

Une légende doit accompagner ces photos.

Contact :

Marie Depraetere

Secteur de l'Ethnologie et du Patrimoine culturel immatériel
Direction du Patrimoine culturel - Administration générale de la Culture
Fédération Wallonie-Bruxelles
Boulevard Léopold II, 44 - 1080 Bruxelles

Tél : +32 (0)2 413 24 92

marie.depraetere@cfwb.be